



Limoges, le 3 Novembre 2011

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier des Universités

à

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs des services départementaux de
L'Education nationale



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Objet : formation des personnels en contrat aidé

Service DAFPEN

Affaire suivie par
Françoise Dujardin
Florence Groussaud
Références
FD/FG/AC/N° 062
Téléphone
05 55 11 43 92

Télécopie
05 55 11 43 25
Mél
ce.dafpen@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
adresse postale
13 rue François Chénieux
87031 Limoges cedex

adresse géographique
5 allée Alfred Leroux
Limoges

Les objectifs de retour à l'emploi des agents en contrat aidé requièrent la mobilisation de mesures spécifiques d'accompagnement et de formation tout au long de leur contrat.

Je vous rappelle que ces agents peuvent s'inscrire aux plans académiques de formation (CAFA http://www.ac-limoges.fr/IMG/pdf/PAF_Atoss-encadrement-R2011.pdf et DAFPEN : http://www.ac-limoges.fr/IMG/pdf/PAF_2011-2012.pdf). Leur candidature sera retenue dans les limites des places disponibles.

D'autre part, il leur est proposé un parcours de formation à distance (CA1) à la bureautique, d'une durée comprise entre 33h30 et 48h30, adapté aux besoins individuels (personnalisation, alternance de présentiel et de distanciel, accompagnement des apprenants par un tuteur relais).

Enfin, un parcours d'approfondissement (CA2) est proposé aux agents ayant suivi le premier parcours « bureautique » au cours de l'année scolaire dernière.

Les détails de ces deux formations à distance sont donnés dans les notices jointes.

Vous veillerez à ce que chaque école et EPLE de votre département ainsi que chaque personne recrutée en contrat aidé soient informés de ces possibilités de formation et que tout agent volontaire pour suivre l'une des formations à distance, puisse bénéficier d'un PC avec une connexion internet.

Pour faciliter la mise en place de ce dispositif, le centre académique de formation de l'administration (CAFA), en collaboration avec la délégation académique à la formation des personnels enseignants (DAFPEN) a besoin d'un certain nombre de données indispensables.

Aussi, il est vous est demandé de recenser, à l'aide des fichiers joints, les personnes en contrat aidé désireux de s'inscrire au PAF ou suivre l'un de ces parcours de formation à distance.

Ces données seront à communiquer au CAFA par mèl à l'adresse suivante :
ce.cafa@ac-limoges.fr

au plus tard, **le 25 novembre 2011.**

Jean BERTSCH